

---

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Blaye (Bec-d'Ambès) qui applaudit au décret du 18 floréal et exprime son indignation contre les monstres qui osent attenter à la représentation nationale, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Blaye (Bec-d'Ambès) qui applaudit au décret du 18 floréal et exprime son indignation contre les monstres qui osent attenter à la représentation nationale, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 123;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23564\\_t1\\_0123\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23564_t1_0123_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

féroces ennemis arrosent la terre de leur sang impur : grâces vous soyent rendues, législateurs, le gouvernement révolutionnaire consolide la liberté et le bonheur des Français, puisqu'il nous purge des traîtres et des fédéralistes qui existoient encore parmi nous. Déjà les cruels Anglais ont appris que sur mer, les Français intrépides leur arracheront bientôt l'empire des mers qu'ils avoient osé s'approprier. C'est pour y parvenir autant qu'il est en nous et pour seconder vos vues, que nous avons fait à nos concitoyens une adresse, dont nous vous envoyons copie ci jointe (1). S. et F. »

JOSSE (*présid.*), MARCHAL (*secrét.*).

## 41

**La société populaire de Blaye (2) applaudit au décret du 18 floréal et exprime son indignation contre les monstres qui osent attenter à la représentation nationale. Le conseil-général de la commune de Valchambre, département de l'Ardèche et la société populaire manifestent le même vœu.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).**

[Blaye, 6 prair. II] (4).

« Représentans du peuple,

C'est avec horreur que la Société révolutionnaire des Sans-culottes de Blaye a appris l'attentat commis sur la personne de 2 de vos membres recommandables à tous les patriotes par leur zèle infatigable pour l'affermissement du gouvernement républicain.

Citoyens représentans, vous avez rappelé sur la terre la justice, la vertu et la liberté qu'en avoient exilé le crime et la tyrannie; votre décret du 18 floréal est un coup de foudre porté au fanatisme et à l'athéisme; il vous a mérité de nouveau les bénédictions du peuple français, et si les factions qui ont fait assassiner Marat, Lepeltier et Chalier ont voulu renouveler leurs crimes sur 2 vertueux représentans pour effrayer les patriotes, ils se sont bien trompés. La mort n'est pas à craindre quand l'amour brûlant du plus pur patriotisme dirige le volcan qui doit écraser les ennemis de la République.

Continuez, législateurs, à affermir les rênes du gouvernement populaire, achevez les hautes destinées du peuple français; les patriotes vous serviront partout d'égide, partout ils vous vengeront des desseins paricides de l'Autriche et de l'Angleterre. Et tandis que vous travaillerez au bonheur universel, la Société révolutionnaire et régénérée des Sans-culottes de Blaye vous secondera par son zèle à faire aimer la vertu, l'égalité et la liberté, et à faire détester le régime affreux des rois.

Elle vient de célébrer la fête du 31 mai en commémoration de la chute du fédéralisme, et elle

vous envoie l'extrait du verbal de cette fête mémorable.

Guerre aux tyrans, mort aux ennemis de la liberté et de l'égalité, voilà, citoyens représentans, le cri des membres composant la Société révolutionnaire et régénérée des Sans-culottes de Blaye. »

A. DUFRESNE (*présid.*),  
CLEMANCEAU fils aîné, DARRE (*secrétaires*).

[P.V. de la fête du 31 may (v.s.) décrétée par la Conv.].

A peine l'heure indiquée pour commencer la fête a retenty que la cloche de la Maison Commune annonce le moment du rendez-vous. Les citoyens courent en foule au temple de l'Être suprême; les autorités constituées se réunissent à la municipalité. Le détachement du 1<sup>er</sup> bataillon des chasseurs de Lâneste (?) descend avec ses officiers et l'état-major de la citadelle; il traverse la place d'abondance et passant par [la] rue des Sans-culottes vient faire halte à la porte de la Maison Commune. Les autorités constituées se présentent et les tambours battant aux champs, elles défilent, la municipalité en tête, sous leurs bannières respectives. La troupe entière se met en mouvement et après avoir traversé les rues des Sans-culottes et de la Montagne, arrive au temple de l'Être suprême, ou un peuple nombreux et les membres de la Société révolutionnaire des Sans-culottes étoient réunis; elle entre dans le temple aux cris mille fois répété de vive la République. Chacun prend place indistinctement; partout règne le calme et le plus grand ordre. Le Président de la Société prend la parole : il invite la municipalité à monter au bureau, et remet au citoyen maire la présidence de cette fête solennelle; la municipalité cède à ses désirs au milieu des transports unanimes. Le citoyen maire dans un discours vraiment civique annonce au peuple les motifs du rassemblement des citoyens, et explique les raisons qui ont déterminé la convention nationale à décréter cette fête du 31 may, vieux style. Son discours achevé le Président de la Société lit une prière à l'Eternel; le discours du citoyen maire et la prière récitée par le Président sont applaudis avec cet enthousiasme digne des âmes vertueuses. Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune; ils peignent les maux causés à la patrie par le fédéralisme; un d'entre eux, après avoir retracé les crimes de cette faction liberticide, invite les citoyens à se prémunir contre les complots perfides des ennemis de la liberté et profite de cette occasion pour rappeler à leur souvenir le serment qu'ils prêtèrent dans ces temps orageux, devant le représentant du peuple Baudot, à son passage dans cette commune; il propose de donner à la fête tout l'éclat qu'elle doit avoir, tout l'intérêt qu'elle doit inspirer, en renouvelant ce serment, afin de détruire dans le coeur des malveillans jusqu'à l'espoir de leurs trames perverses; il dépose dans les mains du maire la formule du serment; aussitôt les citoyens se découvrent, les bras se tendent vers le ciel; un profond silence présage l'importance de l'acte solennel que les citoyens vont remplir, et le maire prononce à haute voix la formule suivante du serment : « Nous, citoyens de tout sexe et de tout âge, rassemblée en présence de l'Être suprême, promettons de défendre de tout notre pouvoir, notre territoire contre les

(1) Il n'y a pas d'adresse jointe.

(2) Bec d'Ambès.

(3) P.V., XLI, 223.

(4) F<sup>17</sup> 1010 D, pl. 1, p. 3845.